



#WorldBipolarDay

10ème journée mondiale des troubles bipolaires

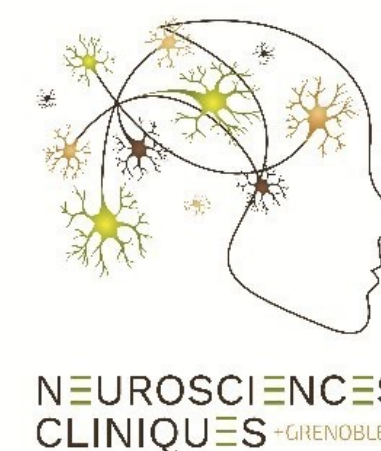


Programme thérapeutique en lien avec les familles : BREF

Dr Arnaud POUCHON
Psychiatre



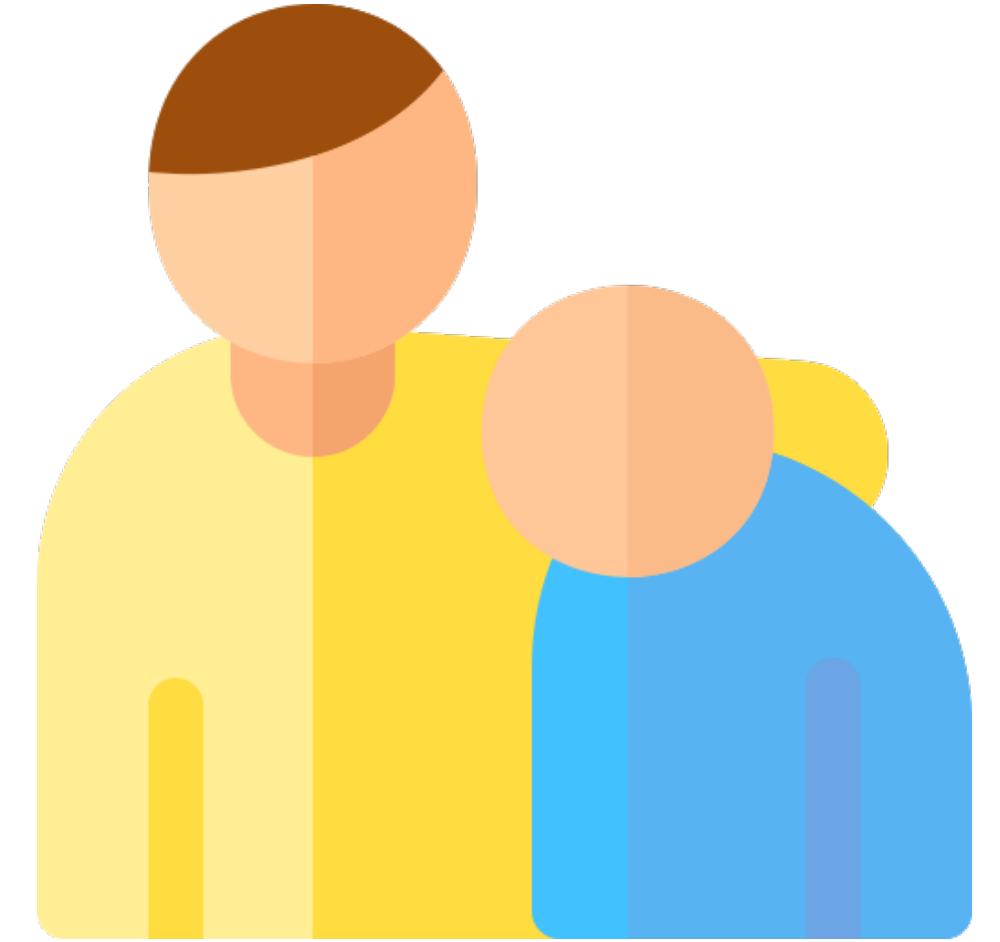
fondation
fondamental



Les aidants

- Loi du 28 décembre 2015

« Est considéré comme **proche aidant** la personne qui **vient en aide**, de manière régulière et fréquente, à titre **non professionnel**, pour accomplir des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un **handicap** »



- **LES AIDANTS** : des partenaires clés... mais une **population vulnérable**
- En comparaison avec la population générale, les aidants d'usagers en psychiatrie ont une **moins bonne santé physique et psychique** (x 2,7)
 - ↑ Troubles dépressifs
 - ↑ Troubles anxieux

« **LE FARDEAU DES AIDANTS** »

Pourquoi les aider ?

Un double bénéfice

POUR LES USAGERS

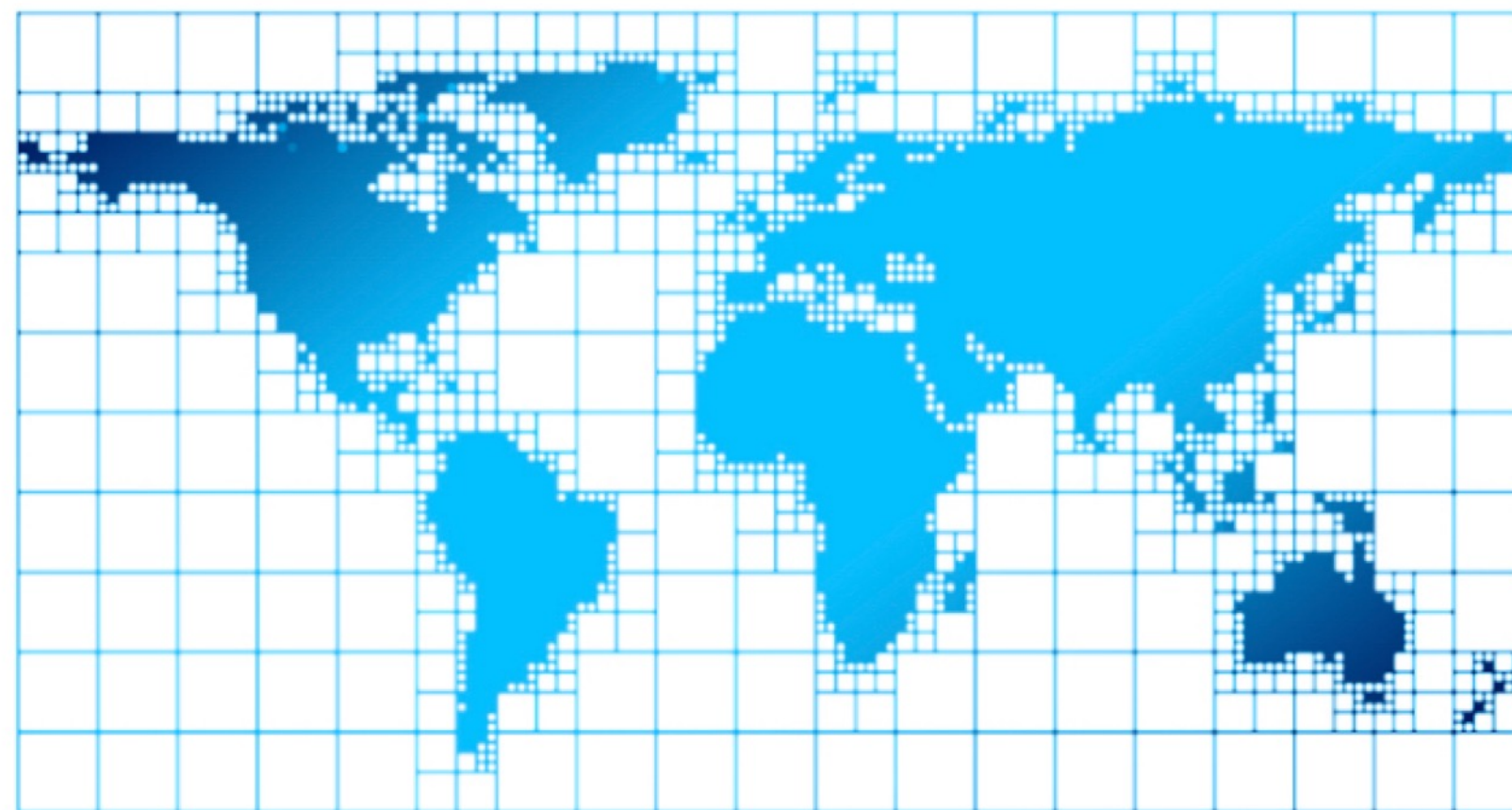
- Réduction du **risque de rechute** et de ré-hospitalisation (-20 à -40%)
- Amélioration de **l'observance** thérapeutique

POUR LES AIDANTS

- Réduction :
 - du **fardeau** ressenti
 - de la symptomatologie **dépressive**
 - du nombre de jours **d'arrêt de travail**
- Amélioration du fonctionnement familial
- Meilleur recours aux ressources disponibles

Recommandations internationales et nationales

Une prise en charge **précoce** et **systematique** des aidants



Durablement : **initier un parcours** d'accompagnement pour les familles



Comment les aider ?

Cycles de conférences



Journée d'**E**change sur les **T**roubles **B**ipolaires (**JETB**)

Le programme BREF

Le programme BREF



Intervention didactique et thérapeutique visant à :

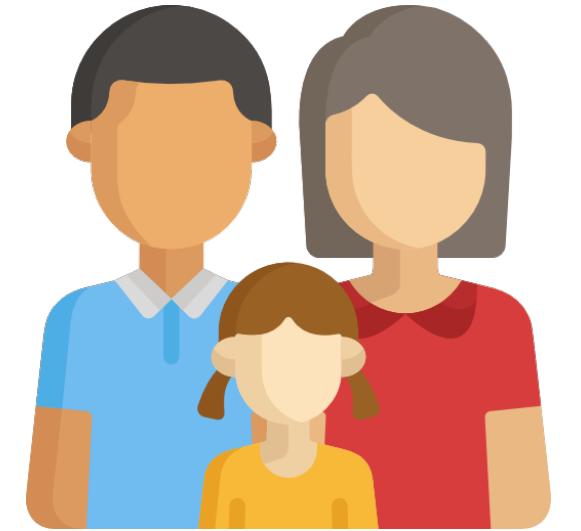
- Délivrer de l'information aux aidants sur le trouble psychiatrique
- Promouvoir les capacités pour y faire face

Objectifs :

1. Individualiser l'accueil de façon précoce et systématique
2. Mettre en lien avec les ressources disponibles

1 FAMILLE

Sans la présence du proche concerné



2 SOIGNANTS

+ 1 bénévole d'association de famille

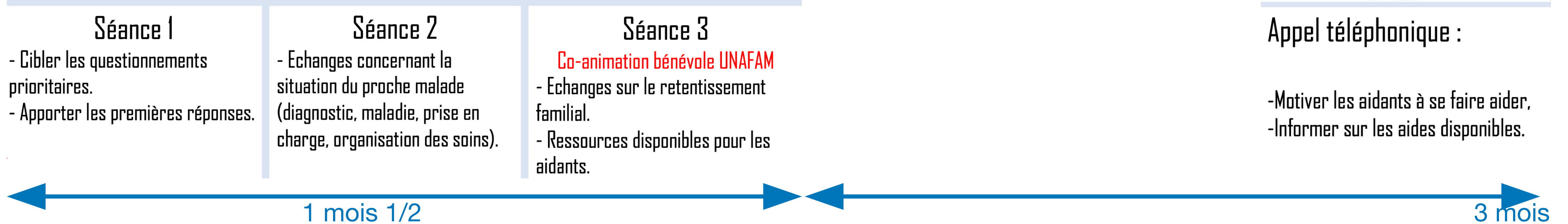


3 SEANCES (1h)

+ 1 appel téléphonique à 3 mois



Le programme BREF

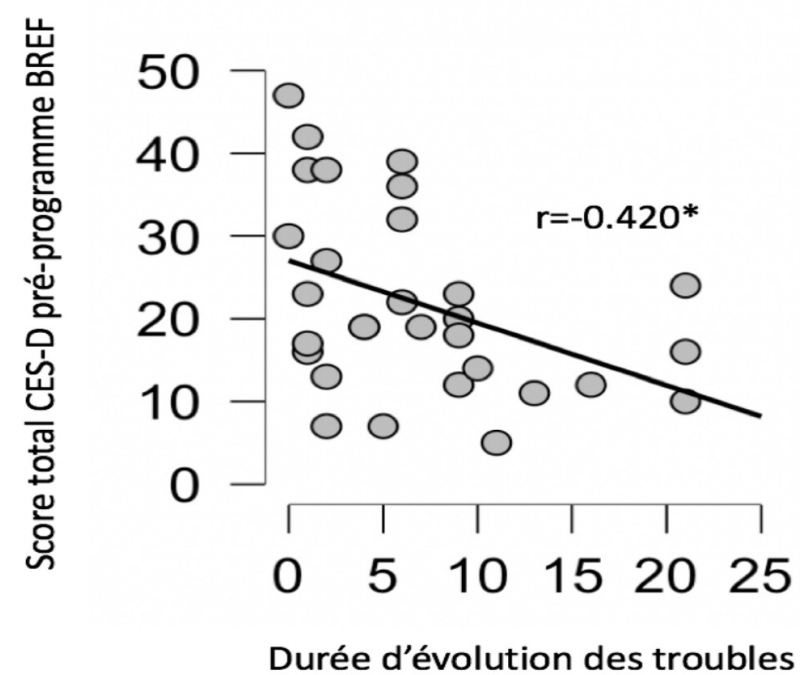


Appel téléphonique :

- Motiver les aidants à se faire aider.
- Informer sur les aides disponibles.

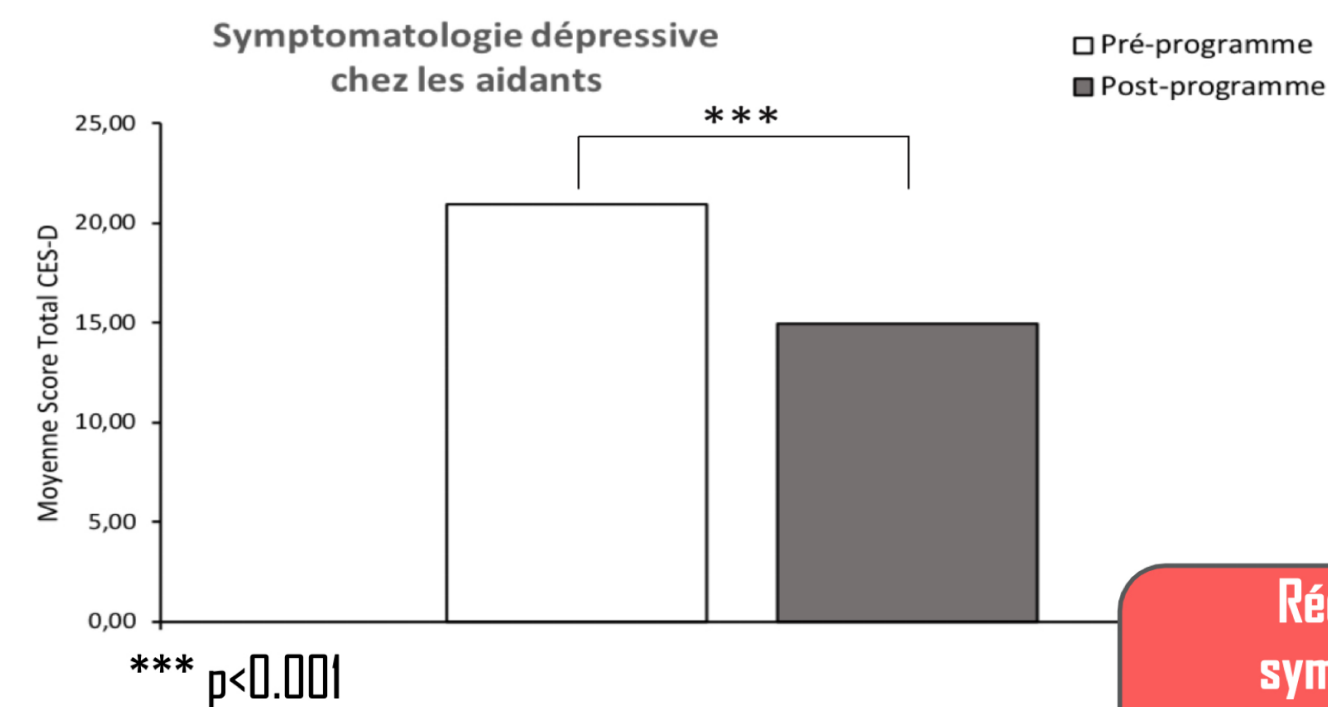
Symptomatologie dépressive et durée d'accompagnement

67 % des aidants bénéficiant du programme BREF présentent une souffrance dépressive nécessitant des soins ou un suivi



Intérêt de proposer des interventions précoces

Impact du programme BREF sur la symptomatologie dépressive des aidants



Réduction de la symptomatologie dépressive en post-programme

Satisfaction des aidants vis-à-vis du programme BREF (à 3 mois)

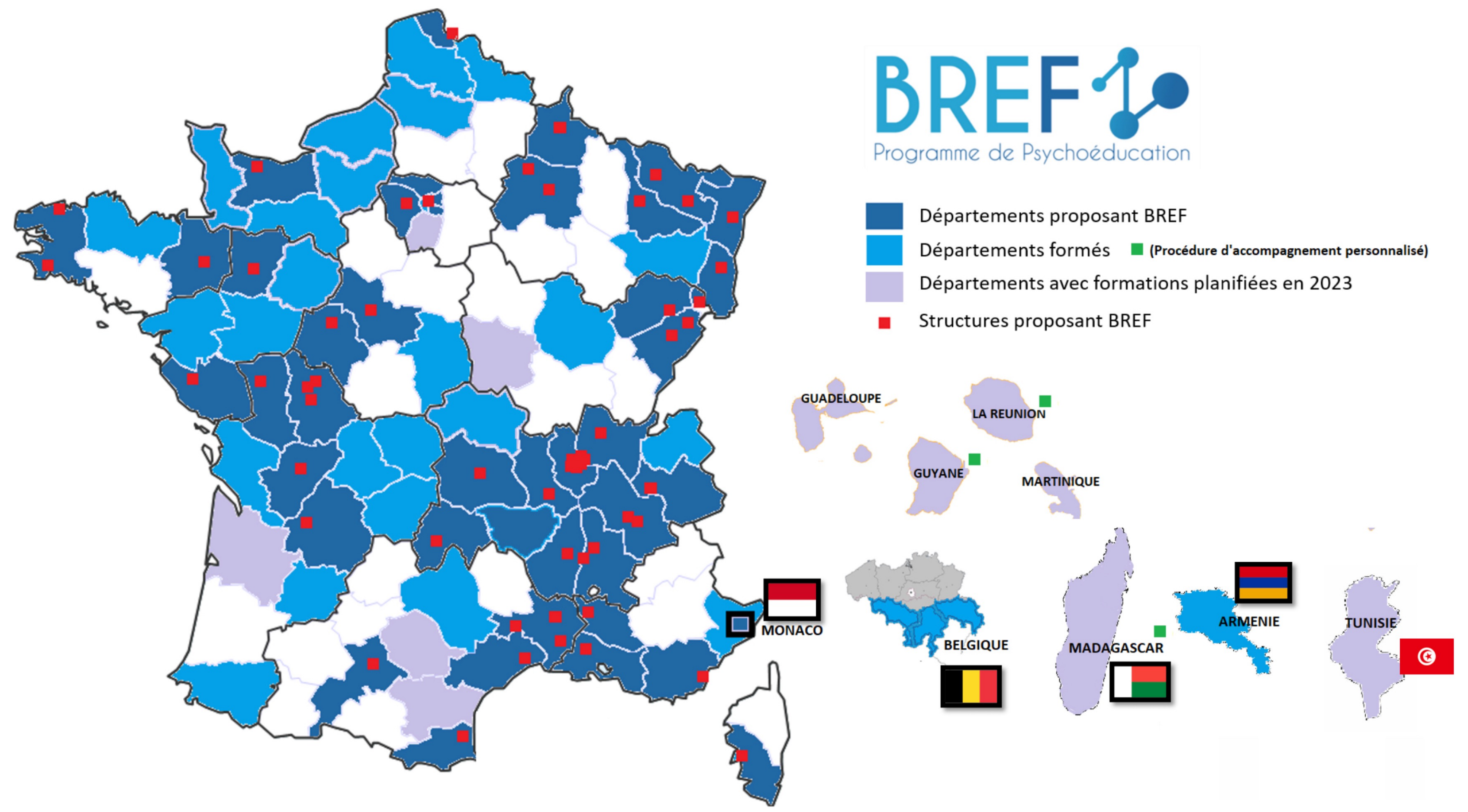
- 94% satisfaits/très satisfaits par le programme BREF
- 9,3/10 note d'utilité moyenne attribuée au programme BREF
- 73% des aidants complètent les 3 séances

Grande acceptabilité du programme BREF

BREF

Programme de Psychoéducation

- Départements proposant BREF
- Départements formés ■ (Procédure d'accompagnement personnalisé)
- Départements avec formations planifiées en 2023
- Structures proposant BREF



Le projet BREFORM

Le projet BREFORM

*Évaluation de l'efficacité d'une **FORM**ation spécifique des professionnels de santé au programme court de psychoéducation BREF à destination des aidants d'usagers vivant avec un trouble psychique sévère*

Le projet BREFORM propose de **former des professionnels** de santé à un programme de psychoéducation initial à destination des aidants, afin de **mettre en place le programme BREF** dans leur structure, et d'en **évaluer l'impact** sur le fardeau des aidants d'usagers



Hypothèses et critères d'évaluation

L'hypothèse de ce projet est que le programme BREF permet de réduire le fardeau des aidants d'usagers vivant avec un trouble schizophrénique ou un trouble bipolaire

- Critère de jugement principal

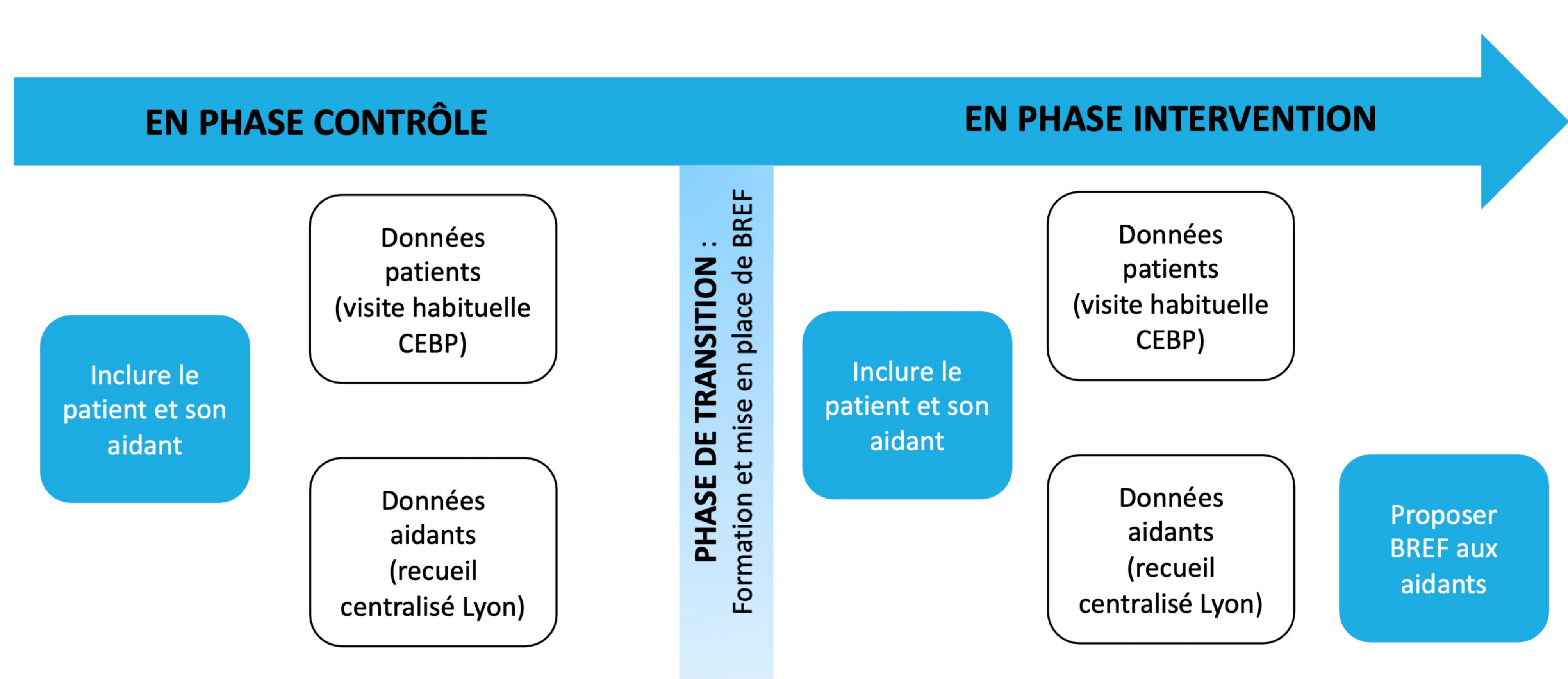
Evolution du fardeau des aidants à 12 mois

- Critères de jugement secondaires

Évaluer, en comparaison aux pratiques habituelles, l'impact de l'intervention sur :

- Les aidants
- Le proche malade
- Les professionnels de santé formés
- Les structures de soin et l'implémentation du programme
- Le coût de l'aide informelle

Design de l'étude



Critères d'inclusion

Critères d'inclusions patients

- Majeur
- Diagnostic de trouble bipolaire
- Avoir réalisé une visite V0, V1 ou V2 avec un centre expert pour les troubles bipolaires dans les 6 derniers mois
- Avoir un aidant principal majeur, apparenté.e au premier degré (conjoint, fraterie, enfant, parent)
- Ne pas être privé.e de liberté (SPDT/SPDRE/Incarcération)

Critères d'inclusions aidants

- Majeur
- Etre apparenté.e au premier degré (conjoint, fraterie, enfant, parent) avec le patient qui l'a désigné
- Ne pas être un aidant professionnel (rémunéré.e pour sa fonction d'aidant)
- Ne pas accompagner d'autres personnes souffrant de troubles psychiatriques sévères
- Ne pas être le tuteur/curateur du patient
- Ne pas avoir suivi de programme de psychoéducation (Profamille, AVEC, BREF)



Merci pour votre attention

CEBP@chu-grenoble.fr